



Demande déposée par la Société internationale d'audiologie en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. **Année de création de l'organisation :** 1953

2. **a) Adresse du Siège de l'organisation**

Rue de l'Athénée 4
1211 Genève 12
Suisse

Site Web : <http://www.isa-audiology.org>

b) Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentant(s) habilité(s) à s'exprimer et à correspondre au nom de l'organisation

Professeur George Tavartkiladze
Secrétaire général
123 Leninsky Prospect
Moscou 117513
Fédération de Russie

3. **Buts (ou objectifs, vocation) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent.** La Société internationale d'audiologie a pour principale mission de faciliter la connaissance de l'audition humaine, de la protéger, voire de la réadapter. À cette fin, elle se propose de coordonner et de diffuser l'information de manière croisée auprès de ses membres et de ses sociétés membres ; d'organiser des stages et des congrès internationaux périodiques ; de publier une revue et d'autres communications écrites dans le domaine de l'audiologie ; et de servir de porte-parole pour tous les professionnels de l'audiologie et toutes les personnes qui, dans le monde, souffrent d'une déficience auditive. En consultation avec ses membres et ses sociétés membres, la Société internationale devra, dans le but de conforter la profession, élaborer des lignes directrices types sur les meilleures pratiques en matière de réadaptation ou d'adaptation, ainsi que de dépistage et de diagnostic ; modéliser des lignes directrices applicables à un programme de formation audiolinguistique et à la formation permanente en audiologie ; et modéliser des lignes directrices en matière d'éthique et de déontologie. Elle devra en outre promouvoir les distinctions et les prix afin d'honorer les membres et les non-membres pour leurs réalisations dans le domaine de l'audiologie.

4. Principaux domaines d'activité de l'organisation. Professionnels de santé (audiologistes, otorhinolaryngologistes, infirmiers, néonatalogues, pédiatres et orthophonistes); promotion de la santé/prévention des maladies; handicap et santé; médecine du travail; maladies transmissibles; et maladies non transmissibles.

5. Principaux types d'activité de l'organisation.¹ Sensibilisation, conférences, éducation/formation, revues/publications/médias et définition de normes.

L'organisation mène ses activités dans les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Turquie.

6. Composition

Type de membre	Nombre total	Droit de vote
Particuliers	2 578	2 085
Associations nationales non gouvernementales	30	1
Total	2 608	2 086

L'organisation a des membres dans les pays et régions ci-après : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Malaisie, Malte, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Porto Rico, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Bureaux régionaux/représentants dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne.

7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Assemblée générale
Composition	Tous les membres titulaires et membres à vie de la Société internationale

¹ Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Fonctions	À chaque réunion, l'Assemblée générale est informée des travaux conduits par le Comité exécutif et tous les autres comités, et prend des décisions conformément aux statuts et au règlement de la Société internationale. L'Assemblée générale est chargée : d'approuver tout amendement aux statuts et règlement ; d'approuver le budget tel que présenté par le Comité exécutif ; d'approuver les sites choisis pour les futures conférences ; d'approuver l'un des trois thèmes de chaque future conférence ; d'élire l'ensemble des membres du Comité exécutif ; et, sur recommandation du Comité exécutif et conformément au règlement, d'élire le président du Comité exécutif.
Fréquence des réunions	Au moins une fois tous les deux ans, lors de chaque congrès ordinaire de la Société internationale
Nom	Comité exécutif
Composition	Le Comité exécutif est composé d'un minimum de sept et d'un maximum de 10 membres, y compris le président, le président élu, le dernier président en exercice, le secrétaire général, le sous-secrétaire général et l'ensemble des membres. Tous les membres du Comité exécutif sont membres de la Société internationale.
Fonctions	Le Comité exécutif est chargé de gérer la Société internationale. Il crée et supervise tous les comités de la Société, conformément à son règlement. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité exécutif peut déléguer son autorité à des membres de la Société internationale afin de conduire des tâches spécifiques. Les décisions du Comité exécutif sont prises à la majorité simple des votants. En cas de vote ex æquo, c'est au président qu'il appartient de départager. Les décisions prises par le Comité exécutif font l'objet d'un procès-verbal signé par le président et le secrétaire général. Ce procès-verbal est conservé au Siège du secrétaire général et des exemplaires sont adressés aux membres du Comité exécutif.
Fréquence des réunions	Au moins lors de chaque congrès ordinaire de la Société internationale. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées par le président ou le secrétaire général.

8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	2
Nombre de bénévoles au Siège/secrétariat :	3
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	2
Nombre de bénévoles dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	3

9. Informations financières sur l'organisation¹

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$100 000 à US \$500 000

10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

Fédération internationale des sociétés d'otorhinolaryngologie.

11. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

La Société internationale d'audiologie contribue activement et efficacement depuis 1997 aux travaux de l'OMS dans le domaine de la prévention de la surdité et de la perte d'audition. Elle a participé aux diverses réunions et consultations organisées par l'unité chargée de la prévention de la cécité et de la surdité et a contribué à l'élaboration des documents et lignes directrices de l'OMS.

Au cours des trois dernières années, les activités de collaboration ci-après ont été conduites par la Société internationale d'audiologie et l'OMS :

- i) La Société internationale s'est associée à l'OMS pour appuyer partiellement le poste de responsable technique chargé de la prévention de la surdité et de la perte auditive au Siège de l'OMS. Le coût d'un poste à la classe P5 est subventionné depuis 2011 par un groupement d'organisations non gouvernementales parmi lesquelles figure la Société internationale.
- ii) La Société internationale a participé aux réunions techniques suivantes :
 - Consultation informelle chargée d'élaborer des principes directeurs applicables au dépistage auditif des nouveau-nés et des nourrissons, tenue au Siège de l'OMS, à Genève, en novembre 2009.
 - Consultation spéciale sur le transfert de technologie des appareils auditifs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, tenue au Siège de l'OMS, à Genève, en mars 2013.
 - Atelier régional sur le renforcement et l'intégration du programme de soins de l'oreille et de l'audition dans les soins de santé primaires et les systèmes de santé de la Région de la Méditerranée orientale (Doha, 18-20 novembre 2013).
 - Appui au responsable technique au Siège de l'OMS pour lui permettre de participer au trente-deuxième Congrès mondial d'audiologie (Brisbane, Australie, mai 2014).

¹ Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

iii) La Société internationale a fourni une contribution technique pour les documents suivants :

- Aide-mémoire de l’OMS sur la surdité et la perte auditive.
- Profil optimal des prothèses auditives dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (en préparation).
- Rapport sur la Journée internationale de l’audition en 2013 et en 2014.

b) Activités de collaboration prévues avec l’OMS pour les trois ans à venir

La Société internationale d’audiologie a participé en 2001 à l’élaboration des lignes directrices de l’OMS sur les prothèses auditives et les services destinés aux pays en développement et, en 2004, à la deuxième édition mise à jour. Ces directives ont été acceptées par la Société internationale et utilisées par son comité d’audiologie humanitaire à titre de référence pour ses travaux. Les lignes directrices insistent sur la nécessité de former des ressources humaines à tous les niveaux du système de santé. Bien qu’il existe dans les pays développés un programme type de formation universitaire, il n’y a aucun document énumérant les composantes d’un programme de formation qui permettrait aux soignants de dispenser des services audiologiques efficaces au niveau communautaire et au niveau des soins de santé primaires. Une activité conjointe faisant intervenir la Société internationale et l’OMS est prévue afin de parvenir à un consensus sur les formations types destinées aux personnes travaillant dans les services audiologiques du monde entier. Cette activité, qui comprend la création d’un comité mixte d’experts, l’élaboration d’un cadre programmatique et d’un avant-projet de programme, devrait être achevée au cours de l’année 2015.

Comme précédemment, les membres de la Société internationale continueront de participer en qualité d’experts techniques à toutes les prochaines réunions pertinentes de l’OMS, et notamment :

- à une consultation régionale sur les soins de santé primaires de l’oreille et de l’audition dans la Région de l’Asie du Sud-Est, en 2015 ;
- à une consultation officieuse sur l’élaboration de plans nationaux de soins de l’oreille et de l’audition.

La Société internationale assistera à toute autre réunion, en tant que de besoin.

La Société internationale fournira une contribution aux documents techniques prévus ci-après :

- Assainir l’écoute : aide-mémoire sur les risques liés au bruit de nature récréative.
- Un module de promotion des soins de l’oreille et de l’audition dans les États Membres.

La Société internationale fournira une contribution pour tout autre document ou matériel, si besoin est.

Le poste de responsable technique chargé de la prévention de la surdité de la perte auditive est actuellement financé par un groupement d’organisations non gouvernementales, au nombre desquelles figure la Société internationale. Afin de maintenir ce poste, la Société continuera d’assurer partiellement son financement pendant les trois prochaines années.

ANNEXE

EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ

Consultation – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

Sensibilisation – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

Conférences – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

Collecte de données/surveillance – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

Éducation/formation – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

Financement/dons – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

Revue/publications/médias – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

Recherche – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

Prestation de services – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

Parrainage – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

Fixation de normes – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =